

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

26332518

Déposé
21-05-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0890021619

Nom(en entier) : **GAMBIT Financial Solutions**(en abrégé) : **GAMBIT**

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue de Mulhouse 36
4020 Liège**Objet de l'acte :** STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), CAPITAL, ACTIONS

Ce jour, le sept mai deux mille vingt-six.

(…)

Devant **Frederic HELSEN, notaire à Bruxelles (premier canton)**, exerçant sa fonction dans la société "BERQUIN NOTAIRES", dont le siège est situé à 1000 Bruxelles, Avenue Lloyd George 11,**S'EST REUNIE**L'assemblée générale extraordinaire de la société "**GAMBIT Financial Solutions**", ayant son siège à 4020 Liège, Rue de Mulhouse 36, ci-après dénommée la "*Société*".

(…)

DELIBERATION - RESOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION : **Renonciation à l'établissement du rapport d'émission.**

(…)

DEUXIEME RESOLUTION: **Augmentation de capital en numéraire.**

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de 16,97 EUR, pour le porter de 1.000.067,88 EUR à 1.000.084,85 EUR.

L'assemblée décide que l'augmentation de capital sera réalisée par apport en numéraire et par l'émission d'une action de même nature et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et participant aux bénéfices *pro rata temporis* à partir de la souscription.

(…)

Les actions nouvelles seront libérées à concurrence de 100%, à savoir 16,97 EUR en capital. La prime d'émission sera intégralement libérée.

TROISIÈME RESOLUTION: **Souscription et libération des nouvelles actions et de la prime d'émission.**

(…)

2. Le président déclare et toutes personnes présentes à l'assemblée reconnaissent que l'action ainsi souscrite a été libérée comme suit :

(i) en capital, à concurrence de 100%, soit au total 16,97 EUR (arrondi); et,

(ii) la prime d'émission y afférente, à concurrence de 100%, soit au total 2.499.983,03 EUR (arrondi).

(…)

QUATRIÈME RESOLUTION: **Constatation de la réalisation de l'augmentation du capital.**

(…)

CINQUIÈME RESOLUTION: **Comptabilisation de la prime d'émission sur un compte "Primes d'émission".**

L'assemblée décide que le montant total de la prime d'émission, soit total 2.499.983,03 EUR, sera affectée sur un compte indisponible "Primes d'émission", qui constituera pour les tiers une garantie dans la même mesure que le capital de la Société, et duquel, sauf la possibilité de convertir en capital, on ne pourra disposer que conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations pour une modification de statuts.

L'assemblée décide de ne pas incorporer ladite prime d'émission au capital.

SIXIÈME RESOLUTION: Modification des statuts.

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions prises, l'assemblée décide de remplacer l'article 5 des statuts par le texte suivant :

"Le capital est fixé à un million quatre-vingt-quatre euros quatre-vingt-cinq cents (€ 1.000.084,85) représenté par cinquante-huit mille neuf cent quarante (58.940) actions sans désignation de valeur nominale, représentant chacune une part égale du capital."

SEPTIÈME RESOLUTION: Procuration pour la coordination.

(...)

HUITIÈME RESOLUTION: Pouvoirs à l'organe d'administration.

(...)

POUR EXTRAIT CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition du procès-verbal, une procuration, le texte coordonné des statuts).

Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173, 1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.

Frederic HELSEN
Notaire